

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE DE DEUX DEVIS CONCERNANT LA MISE  
AUX NORMES ELECTRIQUES DE L'ECLAIRAGE DE SECURITE DE LA SALLE DES  
SPORTS ET L'INTERVENTION SUR L'ALARME INCENDIE DE LA SALLE  
POLYVALENTE**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition effectuée par la société ELECTROTECH, au regard du prix et du délai de livraison ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** sont signés avec la société ELECTROTECH (15 rue Gambetta 59280 ARMENTIERES ) deux devis concernant :

- La mise aux normes électriques de l'éclairage de sécurité de la salle des sports pour un montant de 2892.05 €
- L'intervention sur l'alarme incendie de la salle polyvalente pour un montant de 2107.43 €

**ARTICLE 2 :** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 25 septembre 2024

DEC 2024\_141

Le Maire,  
Jean-Claude THOREZ

